

DOSSIER DE DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ETUDE HYDROGÉOLOGIQUE - GESTION DES EAUX PLUVIALES

CONTEXTE DE LA MISSION

La société **SEVERINI Pierres & Loisirs** envisage la construction d'une résidence avec 2 logements collectifs et 5 logements semi-collectifs, sur une parcelle de l'ordre de 12 310 m² à Andernos les Bains (33).

Compte tenu de la superficie du projet, celui-ci est soumis à déclaration au titre des articles 214-1 à L.214-11 du Code de l'environnement et conformément au décret 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations concernées par les articles précités et par référence notamment à la rubrique 2.1.5.0 : *Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles, sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha et inférieure à 20 ha.*

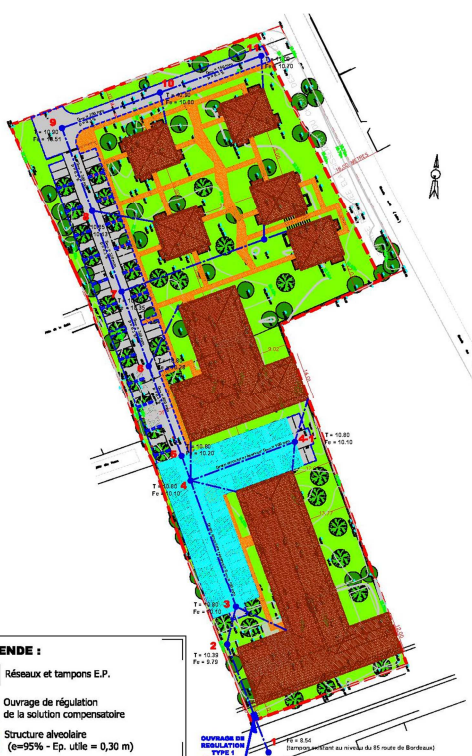


Plan de situation du site

LA MISSION REALISEE

La **SEVERINI Pierres & Loisirs** a confié à la s

- Une étude hydrogéologique et de dimensionnement de gestion des eaux pluviales
- La réalisation du Dossier de déclaration comportant :
 - Pièces 1, 2, 3 : une présentation du maître d'ouvrage, l'objet du dossier, l'emplacement, la nature, la consistance du projet ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dans lequel il doit être référencé.
 - Pièce 4 : document d'incidence
 - Pièce 5 : document Natura 2000
 - Pièce 6 : les moyens de surveillance et l'analyse des risques ;
 - Pièce 7 : les éléments graphiques



LEGENDE :

	Réseaux et tampons E.P.
	Ouvrage de régulation de la solution compensatoire
	Structure alvéolaire (e=95% - Ep. utile = 0,30 m)

MAITRE D'OUVRAGE

SEVERINI PIERRES & LOISIRS
Les Diamants 1
61 rue Jean Briaud
33700 MERIGNAC

PROJET/SITE

Terrain
ANDERNOS LES BAINS (33)